



23 juin 2012

Position du *PLR.Les Libéraux-Radicaux*, AD de St-Maurice

La voie libérale pour concilier vie familiale et vie professionnelle

Libre choix, emploi, migration et nouvelle réalité sociale

La voie libérale pour concilier vie familiale et vie professionnelle

Une politique familiale libérale doit réunir les conditions pour que chaque famille puisse mener sa vie aussi librement que possible. Le *PLR.Les Libéraux-Radicaux* reconnaît l'engagement important de tous les parents pour leurs enfants, indépendamment du modèle familial. Les mères et les pères devraient être en mesure de réaliser la carrière qu'ils désirent. Néanmoins, pour de nombreux parents, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle n'est pas possible. Un choix entre l'un ou l'autre est alors nécessaire. Ainsi, tous n'ont pas la même chance de profiter de leur famille et de leur emploi. Des améliorations dans différents domaines sont nécessaires.

Des conditions-cadre favorables aux familles sont économiquement nécessaires. L'économie souffre d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et a en même temps besoin de toute sa main-d'œuvre locale pour rester compétitive. Un meilleur taux d'occupation des hommes et des femmes permettrait également d'endiguer l'immigration. De plus en plus de familles ont besoin de deux salaires pour vivre, un seul revenu ne suffisant plus à faire face à l'augmentation du coût de la vie, aux besoins quotidiens et aux différentes taxes et impôts. Par ailleurs, l'activité professionnelle est, dans une société où le taux de divorce atteint plus de 50%, un moyen efficace pour favoriser l'autonomie et fournir une protection efficace contre la précarité. Enfin, la prise en charge des enfants est souvent un véritable cauchemar d'organisation et de financement, particulièrement pour les familles monoparentales et les parents séparés.

Les structures d'accueil de jour sont un investissement rentable. Il manque de places d'accueil extrafamilial et parascolaire. Leur mise en place génère un coût, mais l'investissement est rentable: chaque franc investi dans une crèche renforce le pouvoir d'achat, et génère des recettes fiscales et des cotisations pour les assurances sociales de 3 à 4.- francs. Un impact positif découlera également de l'introduction de modèles de travail flexible. Grâce à cela, les entreprises profiteront d'une nouvelle main-d'œuvre motivée et bien qualifiée.

Les succès du *PLR.Les Libéraux-Radicaux*: en 2001 déjà, le PLR exigeait l'école à journée continue, plus de places de garde et l'emploi à temps partiel, y compris pour les cadres. Depuis 2007, les villes de Lucerne et de Berne ainsi que le canton d'Uri ont introduit avec succès les **bons de garde**. Depuis 2011, des frais de garde peuvent être déduits dans le cadre de l'impôt fédéral direct à hauteur de 10'000.- par enfant et par année. Avec la proposition «**Autorité parentale conjointe**», les mères et pères seront traités indépendamment de leur état civil concernant l'autorité parentale conjointe sur les enfants, une proposition qui deviendrait ainsi la norme.

Renforcer l'engagement du PLR dans les cantons et les communes. Le fédéralisme permet des expériences et des solutions flexibles. Un changement à large échelle dans les domaines de l'école et des structures d'accueil prend du temps, car ces domaines relèvent de la compétence cantonale et communale. A ces deux niveaux, le PLR désire développer davantage de solutions concrètes: d'ici fin 2012, des interventions parlementaires seront déposées de manière coordonnée dans les cantons et communes.

Le *PLR.Les Libéraux-Radicaux* se concentre sur **trois** domaines dans lesquels une action rapide est nécessaire.

1. Structures d'accueil de jour (crèches et garderies)

Il manque en Suisse environ 100'000 places d'accueil préscolaire. Grâce à des programmes d'aide de la Confédération, il a été possible de créer 36'000 places d'accueil ces dernières années. Cela ne suffit malheureusement pas! Les cantons et les communes doivent agir.

La garde d'enfants est une charge financière importante, en particulier pour les familles de la classe moyenne qui sont pénalisées de plusieurs manières. D'une part, ces familles gagnent trop pour profiter de subventions pour les places de crèche. Elles doivent dépenser en moyenne, pour un enfant gardé trois jours par semaine, jusqu'à 18'000.- francs par année tandis que les déductions fiscales ne peuvent être réalisées qu'à hauteur de 10'000.- francs maximum. D'autre part, ces familles subissent une progression rapide dans les échelons d'imposition fiscale, sans compter le fait que les impôts pénalisent les couples mariés. Quand travailler coûte plus que cela ne rapporte, cela signifie qu'il y a un problème dans le système.

Objectif: Suffisamment de places d'accueil pour les enfants partout en Suisse.

Revendications:

- › Un soutien aux **entreprises** et aux **initiatives privées** en faveur de la création de crèches (exemple : *Sperantino* du conseiller national Otto Ineichen (LU)).
- › Réduire la **bureaucratie absurde** régissant les crèches, imposer des standards minimaux à travers la Suisse et soutenir les réseaux de crèches.
- › **Soutenir la formation professionnelle** du personnel en charge de la garde d'enfants.
- › **Une déduction fiscale complète des coûts liés à la garde d'enfants par des tiers.** A l'échelon fédéral, cette déduction devrait atteindre 24'000.- francs par an et par enfant; une déduction qui devrait être au moins aussi haute au niveau cantonal et communal.
- › Introduction de **l'imposition individuelle**. La législation fiscale devrait être indépendante de l'état civil. Il faut soutenir l'emploi plutôt que punir par l'impôt.

Financement:

Ce sont les cantons et les communes qui règlent le financement des structures d'accueil. De manière générale, les tarifs des crèches ne devraient pas être dépendants du revenu, car les parents gagnant bien leur vie subissent déjà la progression entre les différents échelons d'imposition; avec de tels tarifs, les familles de la classe moyenne travaillent à perte. Il est préférable que les tarifs soient uniformes et abordables pour toutes les familles.

Outre les instruments et procédures qui existent actuellement, deux modèles développés dans des cantons ont été couronnés de succès:

- › Un financement à travers une **fondation**, réunissant les communes, le canton et l'économie. Les employeurs mais aussi d'autres organisations, comme la Loterie Romande participe au financement (modèle du canton de Vaud). Les crèches sont examinées selon des critères de qualité et d'efficacité.
- › Un modèle de financement par **bons de garde**. Au lieu de soutenir chaque crèche (l'offre), préférer un soutien aux parents actifs (la demande). Ainsi les familles peuvent décider quelle est la forme de prise en charge qu'ils préfèrent (structure d'accueil, maman de jour, baby-sitter, etc.). Ce choix promeut la concurrence et renforce la qualité des crèches.

2. Ecole à journée continue

Les heures d'écoles sont irrégulières, et les cours cessent souvent dès midi. L'organisation du temps laissé libre par l'école est compliquée et coûteuse. Par conséquent, beaucoup de parents doivent s'organiser et prendre en charge eux-mêmes leurs enfants, ou les laisser seuls. Le modèle d'une école organisée sur l'entier de la journée est une nécessité urgente pour de nombreux parents actifs. Il reste que, pour soutenir le libre choix de chaque famille, l'école à journée continue ne devrait rester qu'une possibilité laissée aux parents et ne pas être imposée en dehors des heures d'école.

Objectif: La possibilité de bénéficier librement de l'école à journée continue devrait être la norme.¹

Revendications:

- › **Création d'une base législative pour la mise en place par les cantons de structures d'accueil parascolaire dans les écoles publiques.** Par exemple: la cantine pour le repas de midi, l'aide aux devoirs ou la garde durant les heures creuses (avant ou après les heures d'école notamment). Les structures d'accueil pour l'école à journée continue devraient devenir la norme. Les parents auront comme avant la liberté de prendre en charge eux-mêmes leurs enfants. Avec cette modification, les principes de subsidiarité et d'autonomie communale seront respectés.

¹ HarmoS prévoit que chaque commune devrait être en mesure d'offrir une structure d'accueil de jour.

- › **Soutenir les solutions privées et lutter contre la bureaucratie absurde**, comme la proposition de permis pour la garde d'enfants par les grands-parents et les proches contrecarrée par le PLR.

Financement:

Le financement peut rester proche des instruments et modalités actuels, y compris à travers une fondation réunissant les communes, le canton et l'économie. C'est ensuite aux cantons de réfléchir sur la manière d'introduire de nouvelles possibilités de financement.

3. Modèles de travail flexible

Chaque moment de notre vie présente ses propres exigences d'organisation du travail. Les femmes et les hommes ont besoin, lors de la phase «familiale», de pouvoir suivre le développement de leurs enfants. Le progrès technologique rend aujourd'hui cela possible. Les nouveaux moyens de communication permettent à toujours plus de professions d'être exercées à domicile, comme le télétravail et facilitent le travail à temps partiel. Cela permet aux jeunes femmes et jeunes hommes de jouer un rôle actif à la fois dans leur famille et dans leur emploi. En outre, le travail à temps partiel permet également de suivre une formation continue, nécessaire pour rester à jour ou se perfectionner pour répondre aux développements du monde du travail. Les exemples de l'économie montrent que les nouvelles formes de travail et les modèles de travail flexible sont possibles grâce à des efforts de coordination et que cela renforce l'innovation et la loyauté des employés, autant d'avantages pour les entreprises.

Objectif: Travail à temps partiel jusque pour les cadres – développement du travail depuis la maison.

Revendications:

- › **Soutenir le travail à temps partiel, le télétravail et le travail à domicile.** Sensibiliser l'économie afin de rendre ces formes de travail possible et de faire connaître leurs avantages en matière de compétitivité et d'attractivité aux entreprises.
 - › **Des équipes mixtes jusqu'aux cadres supérieurs.** Utilisation accrue des programmes de mentoring.
-